



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Les TPE/PME au cœur de France Relance

octobre 2021

Sommaire

Édito de Bruno Le Maire	3
Édito d'Alain Griset.....	5
Les TPE/PME dans France Relance ce sont	6
Présentation des principales mesures de France Relance pour les TPE/PME	7
Les TPE/PME ont bénéficié de 3,2 milliards d'euros de baisses d'impôts de production en 2021 et de mesures pour renforcer leur haut de bilan.....	8
Près d'un milliard d'euros mis en œuvre pour accompagner la transformation numérique des TPE/PME	9
290 millions d'euros ont déjà été déployés pour poursuivre la transition écologique des TPE/PME	9
Plus de 4 200 TPE/PME ont déjà été accompagnées dans leur développement à l'export pour conquérir de nouveaux marchés	10
Les PME, fers de lance de la relocalisation : près de 650 millions d'euros leur sont déjà dédiés	11
Les TPE/PME sont les principales bénéficiaires des aides à l'embauche	11
France Relance : des effets indirects majeurs pour l'activité économique des TPE/PME.....	12
France Relance : une mise en œuvre en faveur des TPE/PME locales	13

Édito de Bruno Le Maire



Bruno Le Maire
ministre de l'Économie
des Finances et de la
Relance

Alors que France Relance continue de se déployer, je suis heureux que nous puissions mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les TPE et les PME dans la société et l'économie françaises et donc dans la relance. Le commerce, la restauration, l'artisanat, l'entrepreneuriat font partie de notre culture.

Les TPE et les PME représentent un tiers de l'activité des entreprises françaises. Des millions d'emplois, de multiples compétences, des filières d'excellence historiques et un formidable savoir-faire dépendent de la bonne santé et de la solidité de l'activité des PME et des TPE.

Il était donc indispensable que, dès son origine, la relance de notre économie passe par une reprise rapide, solide et durable de l'activité des TPE et des PME.

Les chefs d'entreprises de TPE et PME, prennent des risques au quotidien. Leurs formidables capacités à s'adapter et rebondir, leur ont permis de se projeter rapidement à la sortie de la crise, pour se saisir des dispositifs de la relance. Ceci, malgré les incertitudes économiques et sanitaires qui ont affecté notre économie jusqu'à l'été 2021.

Notre rôle, était de faciliter aux TPE et aux PME l'accès aux dispositifs de France Relance, de rendre ces derniers lisibles et d'accompagner les TPE et les PME dans leurs démarches. Nous l'avons fait dès la fin de l'année 2020, par la création d'un site internet unique, par la publication d'un guide qui leur était spécifiquement dédié, et surtout par la mobilisation des préfetures et des opérateurs, des élus locaux et des parlementaires, des CCI et des fédérations professionnelles.

Dans le temps de la crise comme dans le temps de la relance, les TPE et les PME françaises ont répondu présentes pour embaucher, pour former nos jeunes, pour recruter nos apprentis et pour engager la reconversion de nos salariés. 85 % des embauches de jeunes ont, par exemple, lieu dans des TPE et des PME.

Parce qu'elles se sont saisies de tous les dispositifs, les TPE et les PME sont directement bénéficiaires des mesures de relance : 112 000 TPE ont été accompagnées dans leur numérisation. 86% des entreprises industrielles soutenues sont des TPE et PME. Plus de 15 000 exploitations agricoles ont été

accompagnées dans la modernisation de leurs agroéquipements. La question de la survie des centres-villes est cruciale: l'Etat accompagne les foncières de commerces pour les redynamiser.

Grâce à l'efficacité des dispositifs de l'Etat et grâce à la mobilisation des entreprises, l'économie française a redémarré rapidement et massivement. Les TPE et les PME ont, de nouveau, rempli leurs carnets de commandes. Elles ont retrouvé une visibilité sur la durée, notamment à travers des projets de travaux publics structurants comme la rénovation énergétique des bâtiments. Nous resterons vigilants, quant à l'exécution des marchés publics et à l'application des mesures qui privilégient les TPE et les PME.

France Relance, c'est le plan de relance pour tous les Français et pour toutes les entreprises, notamment pour les TPE et les PME. Continuez à vous mobiliser, à vous saisir de tous les dispositifs, à former et à embaucher. TPE, PME, vous êtes au cœur du redémarrage et de la transformation durable de notre économie.

Édito d'Alain Griset



Alain Griset
ministre délégué chargé
des Petites et Moyennes
Entreprises

Les trois millions de TPE/PME du pays ont été fortement impactées par la crise sanitaire. L'accompagnement de l'Etat a néanmoins permis de maintenir un tissu économique robuste et résilient pour la reprise de l'économie. Il est donc naturel que le plan France Relance s'adresse également à ces entreprises qui font la richesse de nos territoires. La relance leur permet de se saisir des opportunités de reprise d'activité tout en entamant ou poursuivant les transformations devenues nécessaires pour répondre aux nouveaux défis postérieurs à la crise sanitaire.

France Relance consacre 40 milliards d'euros d'aides au bénéfice des TPE/PME. Depuis un an, plus de 24 milliards d'euros ont déjà été mis en œuvre. Les TPE/PME ont ainsi pu investir massivement dans la transition écologique, la transmission de savoir-faire et de compétences, la transformation numérique ainsi que dans le renforcement de leur présence à l'international.

Ces différentes mesures ont eu un impact significatif sur la compétitivité de notre tissu économique ainsi que sur le soutien à l'investissement et l'emploi, notamment grâce aux aides massives pour l'embauche des jeunes et l'apprentissage.

Ce bilan à un an de France Relance prouve également que les TPE/PME ont su s'emparer des dispositifs en parallèle des aides qui leur étaient spécifiquement destinées. A titre d'exemple, 3 contrats d'apprentissage sur 4 sont signés dans une TPE/PME.

En parallèle des aides directes (11,5 milliards d'euros), ce sont près de 12,5 milliards d'euros d'aides indirectes déployées qui génèrent depuis un an de l'activité sur les territoires, en faisant des TPE/PME les vecteurs de mise en œuvre de ces mesures, au premier rang desquels les travaux de rénovation énergétique des bâtiments qui représentent près de 10 milliards d'euros.

Le soutien du Gouvernement pour notre tissu économique est total et il se poursuivra avec l'adoption du plan en faveur des travailleurs indépendants dès 2022.

Les TPE/PME dans France Relance ce sont ...



+3/4

des contrats d'apprentissage
signés

et plus généralement

91%

des entreprises
bénéficiaires
des aides à la
relocalisation

86%

des entreprises
lauréates aux
dispositifs de soutien
aux investissements
industriels

90%

des entreprises
soutenues
dans le cadre des
aides à l'export



+10 Md€

de travaux de rénovation
énergétique déjà réalisés

+300 M€

déjà déployés pour leur transition
écologique

Présentation des principales mesures de France Relance pour les TPE/PME

Depuis plus d'un an, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, s'assure que la mise en œuvre de France Relance opérée avec l'ensemble du Gouvernement bénéficie aux plus petites entreprises.

A fin août, les TPE/PME ont déjà bénéficié de 24 milliards d'euros de financement du plan France Relance : 11,5 milliards d'aides dites directes et 12,5 milliards d'aides indirectes. Cela représente la moitié des montants engagés à fin août 2021 par France Relance, et déjà près de 60% des 40 milliards d'euros du plan à destination des TPE/PME.



Les TPE/PME ont bénéficié de 3,2 milliards d'euros de baisses d'impôts de production en 2021 et de mesures pour renforcer leur haut de bilan

La reconstitution des capacités d'investissement des entreprises est un axe prioritaire de France Relance pour que ces entreprises restent compétitives et qu'elles puissent investir et se développer. A cette fin, le plan a permis dès 2021, une baisse de 10 milliards d'euros par an des impôts de production soit 20 milliards d'euros sur les deux ans de la relance.

Ces impôts seront allégés grâce à :

- La réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE¹) ;
- La révision des paramètres de la méthode d'évaluation de l'assiette des impôts fonciers des établissements industriels ;
- L'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) qui est ramené de 3 % à 2 % en fonction de la valeur ajoutée².

Chacune de ces deux années, ce sont **3,2 milliards d'euros par an** d'impôts de production en moins pour renforcer la compétitivité des TPE/PME.

A cela s'ajoutent **110 millions d'euros** d'ores et déjà mis en œuvre au bénéfice de TPE/PME dans le cadre des dispositifs de renforcement des fonds propres à travers des prêts participatifs. Par ailleurs, le label « Relance » permet d'orienter plus de 22 milliards d'euros d'épargne vers des fonds d'investissement pour soutenir les fonds propres et les quasi-fonds propres des entreprises françaises et en particulier des PME et ETI.

¹ La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui réalisent plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires hors taxe et exerce une activité imposable à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

² La contribution économique territoriale (CET) est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). L'ajustement du plafonnement de la valeur ajoutée (PVA) est nécessaire pour éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Près d'un milliard d'euros mis en œuvre pour accompagner la transformation numérique des TPE/PME

La crise a fait prendre conscience à de nombreuses TPE/PME de l'importance d'engager leur transformation numérique pour renforcer leur compétitivité. A ce jour, **980 millions d'euros** ont déjà été mobilisés sur plusieurs dispositifs pour les entreprises industrielles, comme pour celles du secteur du commerce, de l'artisanat, ou encore les professionnels libéraux.

A fin août, ce sont notamment près de 6 650 entreprises industrielles, dont plus de 90% sont des TPE/PME, qui ont été soutenues dans le cadre du dispositif « Industrie du futur » et **plus de 112 000 TPE qui ont bénéficié d'un chèque numérique de 500 euros afin d'engager des dépenses d'outils numériques pour soutenir le développement de leur activité.**

CORALE CONSULTING, Aubagne (Bouches-du-Rhône), 1 salarié, bénéficiaire du chèque France Num pour créer son site internet

« Il est essentiel d'être présent sur Internet, je suis en pleine création de mon entreprise et je développe mon réseau. Cette aide du plan France Relance me permet de me sentir épaulée et de développer des actions sur les réseaux numériques ».

Séverine, dirigeante.



290 millions d'euros ont déjà été déployés pour poursuivre la transition écologique des TPE/PME

France Relance finance plusieurs dispositifs qui favorisent et accompagnent la transition écologique des PME et TPE :

- Sur les 450 millions d'euros du plan Climat de Bpifrance déjà engagés, **230 millions d'euros** ont d'ores et déjà financé et accompagné la transition écologique des TPE/PME (prêts verts, prêts économies d'énergie etc.) ;
- **60 millions d'euros ont également financé la transition écologique des TPE/PME** par le financement de diagnostics, une aide pour le

développement des projets visant à encourager le tourisme durable, ainsi que la mise en place d'un crédit d'impôt en faveur des investissements de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires des TPE/PME. Au total, ce seront près de 250 millions d'euros qui seront mobilisés pour accompagner la transition écologique des TPE/PME.

La Source Bleue, cave à vin à Gençay (Vienne), bénéficiaire de l'aide Tremplin pour la transition écologique des PME

« Cette aide de France Relance nous permet d'investir dans du matériel neuf, économe en énergie, et ainsi de faire baisser nos charges fixes mensuelles : pour les entrepreneurs, c'est le nerf de la guerre. Notre projet contribuera à partager notre passion du vin et à faire revivre le commerce de bouche à Gençay. »
Arthur et Sarah, co-dirigeants.



Plus de 4 200 TPE/PME ont déjà été accompagnées dans leur développement à l'export pour conquérir de nouveaux marchés

Les TPE/PME peuvent bénéficier dans le cadre du plan France Relance d'aides comme le chèque Relance – Export ou le chèque V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) afin de favoriser et d'accélérer leur développement à l'export et à leur prospection des marchés internationaux.

Près de **90% des entreprises soutenues dans ce cadre** sont des TPE/PME, et ont bénéficié d'un montant total de subvention France Relance de plus de **80 millions d'euros**.

Château Nadal-Hainaut, Le Soler (Pyrénées-Orientales), 10 salariés, bénéficiaire du chèque Relance Export

« Nous savons faire du bon vin et le présenter de façon attractive, mais la prospection à l'export est un tout autre métier, qui nécessite des actions coûteuses. Les Chèques Relance Export représentent un bon coup de pouce, facile à demander. L'accompagnement des pouvoirs publics a fait toute la différence quand nous hésitions à nous inscrire à des salons ».
Julie, co-dirigeante.



Les PME, fers de lance de la relocalisation : plus de 650 millions d'euros leur sont déjà dédiés

A la suite de la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité investir pour relocaliser certaines industries afin de :

- Dynamiser les investissements industriels dans les territoires dans le cadre du programme Territoires d'Industrie ;
- Sécuriser les approvisionnements critiques dans cinq secteurs prioritaires (les produits de santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les télécommunications).

Au total, ce sont 650 millions d'euros qui ont été annoncés pour les TPE/PME sur les 1,5 milliard d'euros consacrés au total à ces deux dispositifs. **Au mois d'octobre, plus de 925 TPE/PME en ont bénéficié soit 72% des entreprises bénéficiaires** et 60.8% des aides mises en œuvre.

EMSPROTO – projet « EMS », Martillac (Gironde), 30 salariés, bénéficiaire de l'appel à projet Soutien à l'investissement des secteurs stratégiques, pour 1,1 millions d'euros

« Relocaliser l'assemblage de cartes électroniques en France, c'est très, très important. En faisant ça, on maîtrise le matériel pour produire ce que nos ingénieurs inventent. Et grâce au Plan France Relance, et une subvention de 1,1 millions d'euros, nous partons dans de bonnes conditions, ce qui va également générer à peu près une dizaine d'emplois en 2021. »

Pierre-Yves, co-fondateur et directeur technique.



Les TPE/PME sont les principales bénéficiaires des aides à l'embauche

Afin de favoriser l'accès des jeunes ainsi que des travailleurs handicapés au marché du travail, plusieurs dispositifs ont été financés par France Relance notamment dans le cadre du plan « **1 jeune, 1 solution** » : aides exceptionnelles aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation, prime à l'embauche des jeunes, prime à l'embauche des travailleurs handicapés, contrat initiative emploi (CIE), parcours d'insertion...

Ces dispositifs ont bénéficié à l'ensemble du tissu économique français et, en premier lieu aux TPE/PME. Depuis le début des aides à l'apprentissage, **plus**

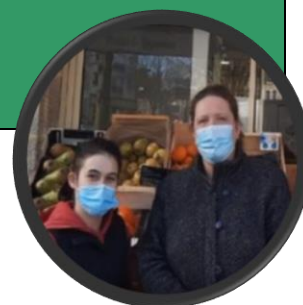
de 3 contrats d'apprentissage sur 4 sont signés dans une entreprise de moins de 250 salariés.

Ainsi, les TPE/PME représentent à fin août **77%** des contrats signés, soit **2 milliards d'euros** d'aides à l'apprentissage, **880 millions d'euros** de primes à l'embauche des jeunes et **140 millions d'euros** de primes à l'embauche pour les travailleurs handicapés.

Malgré la crise sanitaire, 2020 a été une année record pour l'apprentissage avec plus de 525 000 contrats d'apprentissage signés, soit une hausse record de près de 42 % par rapport à 2019. La prime à l'apprentissage sera prolongée jusqu'au 30 juin 2022 pour continuer à soutenir l'apprentissage dans cette période de relance économique.

Le Comptoir de Carole, Alençon (Orne), 3 apprentis, bénéficiaire de l'aide à l'embauche en apprentissage

« L'apprentissage nous permet de recruter sans trop nous mettre en difficulté. Pour les jeunes, c'est une première expérience qui leur permet de se former. Quand je recrute, je recherche chez les apprentis de la volonté et de la curiosité. C'est le cas de mes trois apprentis actuels, un vrai plaisir. »
Carole, dirigeante.



France Relance : des effets indirects majeurs pour l'activité économique des TPE/PME

En parallèle des mesures directement destinées aux TPE/PME, France Relance crée également de nouvelles opportunités en ouvrant de nombreux marchés aux entreprises grâce à la modernisation des infrastructures, des transports ou encore à la rénovation thermique des bâtiments publics comme privés, ce sont près de 20 milliards d'euros d'effets indirects qui profiteront aux TPE/PME.

S'agissant de la rénovation thermique par exemple, on estime que près de 84% des entreprises labélisées « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) sont des entreprises de moins de 11 salariés. Le dispositif Ma Prime Rénov' étant conditionné au label RGE, ce sont donc autant de nouveaux marchés pour ces petites entreprises qui bénéficient indirectement des 5 milliards d'euros de travaux de rénovation énergétique réalisés par les

ménages et favorisés par Ma Prime Rénov' à hauteur d'environ 2 milliards d'euros. Par ailleurs, France Relance aura généré plus de 5 milliards de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat et des collectivités locales bénéficiant aux artisans, TPE/PME locales.

De même concernant les actions de revitalisation des centres-villes, le plan France Relance y consacre près de 180 millions d'euros à travers la création des foncières qui ont pour objectif la rénovation de près de 6 000 cellules commerciales.

CROUS Clermont Auvergne, 293 employés, bénéficiaire de 4,1 millions d'euros pour la rénovation du bâtiment

« L'aide du plan France Relance nous permet de mener cette opération dans des délais très courts. Ces travaux majeurs vont engendrer des économies d'énergie d'au moins 47%. Ils permettent également de soutenir le secteur du bâtiment, très touché par la crise sanitaire »

Stéphane, directeur du patrimoine.



France Relance : une mise en œuvre en faveur des TPE/PME locales

Au-delà des financements, des précautions et mesures de simplification sont également prises pour que les TPE/PME bénéficient pleinement de la mise en œuvre des mesures de relance. Par exemple :

- **La déconcentration des mesures de relance** favorise des projets portés par les collectivités locales et entrepris par les entreprises locales. C'est le cas des 500 projets de réhabilitation de friches déjà sélectionnés, des 11 600 projets d'investissements des collectivités locales soutenus par l'Etat.
- Par ailleurs, plusieurs actions ont été prises pour favoriser la relance des artisans, TPE et PME du secteur du BTP :
 - La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a fixé, jusqu'au 31 décembre 2022, le seuil de passation de marchés publics en procédure simplifiée pour les travaux jusqu'à 100 000 euros. Sur les près de 4 200 projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat, 2 800 sont inférieurs à 100 000 euros, constituant de nombreuses opportunités pour les TPE/PME.

- Parallèlement, le Gouvernement encourage l'allotissement des marchés de travaux pour accroître le nombre de marchés de travaux d'un montant inférieur à 100 000 euros.
 - La loi ASAP prévoit également que 10% des marchés globaux soient réservés aux PME.
 - Enfin, afin de permettre aux artisans, TPE et PME d'être au cœur de la structuration de la filière de rénovation thermique, une certification au coup par coup, c'est-à-dire chantier par chantier, a été mise en place en décembre 2020.
- **S'agissant par exemple de la mesure concourant au verdissement du parc automobile de l'Etat**, pour passer les marchés d'installation et de maintenance des bornes de recharges, les plateformes d'achat régionales ont été privilégiées par rapport à la plateforme d'achat centrale. Cette modalité de mise en œuvre favorise le tissu de TPE/PME locales.

Enfin, dans un contexte de forte reprise et de tension sur les prix de certaines matières premières, le Gouvernement a mis en place un comité de crise et une médiation de filières pour faire remonter les comportements anormaux et intervenir directement auprès des acteurs concernés. Un travail a également été réalisé sur le sujet de la pénurie de main d'œuvre et l'attractivité des métiers en poursuivant son engagement en faveur du pouvoir d'achat des salariés et son soutien aux employeurs.

La totalité des dispositifs encore en vigueur et les différents acteurs à saisir pour en bénéficier sont détaillés à ce lien :



https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relance/guide_les_dispositifs_a_destination_des_pme_et_tpe.pdf



<https://www.planderelance.gouv.fr/documents-utiles>



Contacts Presse

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset : 01 53 18 46 41
presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

Pour plus d'informations sur France Relance

www.planderelance.gouv.fr

